



ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél : (418) 522-1568
Fax : 522-7023
acefque@mediom.qc.ca

Réponse aux questions
de la Régie de l'énergie et d'H.Q.
sur la preuve de l'ACEF de Québec
concernant la phase 2 de
la proposition de tarifs
de distribution d'électricité d'H.Q.

(R-3492-02)

7/11/2003

Réponses aux questions de la Régie :

1,1 : En regard des frais financiers et du rendement sur avoir propre proposés pour les services partagés et corporatifs on observe que : la part du rendement de la base qui va en rendement propre ou en frais financiers diffère selon les services et diffère aussi par rapport aux données correspondantes pour HQD (les arrondis ne peuvent expliquer tous les écarts). Si la structure de capital est posée la même pour HQD que pour les services partagés et corporatifs, il en découle un taux de rendement sur avoir propre et un taux moyen sur la dette qui n'est pas le même que ceux de HQD tel que le montre le tableau qui suit :

2001	CSP		Unités corpo.		Télécom		IREQ		HQD	
Rend. Base totale	36,7	Part %	1,8	Part %	74,6	Part %	4,5	Part %	799,2	Part %
Coût dette	21,4	58,3%	1,3	72,2%	51,3	68,8%	3,5	77,8%	529,1	66,2%
Rend. propre	15,3	41,7%	0,5	27,8%	23,3	31,2%	1	22,2%	268,7	33,6%
Base tarifaire M\$	374,4		18,1		762		46		8164	
Taux Rendement *	11,7%		7,9%		8,7%		6,2%		9,4%	
Taux sur la dette *	8,8%		11,0%		10,4%		11,7%		10,0%	
2004										
Rend. Base totale	35,7		1,7		65,1		3,4		690,9	
Coût dette	21,3	59,7%	1,4	82,4%	41,3	63,4%	2,3	67,6%	432,8	62,6%
Rend. propre	14,4	40,3%	0,3	17,6%	23,8	36,6%	1,1	32,4%	258,1	37,4%
Base tarifaire M\$	437,9		21,4		800,6		42,1		8465	
Taux Rendement *	9,4%		4,0%		8,5%		7,5%		8,7%	
Taux sur la dette *	7,5%		10,1%		7,9%		8,4%		7,9%	
* Taux de rendement sur avoir propre (dette) si structure de capital avec 35% d'avoir propre (65% dette)										
Source : HQD-5 doc. 5 p. 18 à 20 et preuve ACEF Québec p. 20.										

Normalement si la structure de capital est la même pour HQD et les différents services partagés et corporatifs on devrait retrouver la même proportion de coût de la dette et de rendement sur avoir propre. H.Q. devrait indiquer quelle structure de capital elle utilise pour chaque service et justifier les différences de structure et de taux de rendement ou de coût moyen de la dette.

2,1 : En absence de mécanismes de récupération, la hausse tarifaire en 2004 (que nous ne croyons pas justifiée) devrait être établie de manière à générer sur l'année tarifaire les revenus requis : en excluant le montant de 77 M\$ qu'H.Q. veut porter dans un compte de frais reportés, si le manque à gagner était effectivement de 415 M\$ cela impliquerait une hausse tarifaire de $415 / 8\ 597,7 = 4,83\%$ (8 597,7 M\$ est le revenu qui serait tiré en 2004

avec les tarifs actuels).

En ajoutant le 77 M\$ du BT la hausse serait de $492 / 8\,597,7 = 5,72\%$.

Maintenant si on isole les tarifs réguliers des contrat spéciaux et des tarifs de gestion de la consommation pour 2004 le manque à gagner selon H.Q. (HQD-9 doc. 1 p. 13) est de 408 M\$(= 8 362 - 7 954) : $(8\,362 - 7\,954) / 7\,954 = 5,13\%$ (8 362 est le revenu requis pour les classes régulières de tarif et 7 954 est le revenu qui serait tiré des tarifs réguliers en 2004), ce pourcentage de hausse annualisée est aussi ce qu'évalue l'expert de la coalition industrielle R Robert D . Knetch dans sa preuve en page 7 en tant que hausse maximale acceptable.

3.1 : Nous avons demandé à H.Q. de nous produire cette étude du GREEN suite à la quatrième rencontre technique mais H.Q. n'a pas voulu nous la produire, donc nous ne pouvons répondre précisément à cette question.

Disons que la pratique économique standard veut que les élasticités prix, tout comme les dérivés partielles, sont estimées et utilisées en gardant fixes les autres paramètres (ici les prix et les contraintes budgétaires (revenus)). En ce sens les élasticités-prix sont des concepts à utiliser en dollars constants lorsque l'on évalue l'impact d'un changement de prix donné.

Une hausse instantanée du prix de l'électricité de 6% a un impact différencié et immédiat sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la structure de prix relatifs. Avec le temps les autres prix dans l'économie, dont ceux des énergies substituables pourront changer, pas nécessairement à la hausse dans le cas des énergies combustibles; dans la mesure où les prix des énergies substituables augmentent aussi, l'effet de substitution de l'électricité vers d'autres formes d'énergie sera bien sûr amenuisé, mais l'effet revenu (diminution du pouvoir d'achat à court terme en présence d'un bien ou service essentiel) demeurera et dominera vraisemblablement les effets d'ajustement de la demande.

Cette hypothèse de toutes choses étant égales par ailleurs est aussi implicitement postulée par l'expert de la coalition industrielle R Robert D . Knetch dans sa preuve en page 17, mais dans une vision de long terme, ce qui est plus fragile encore comme hypothèse; en effet dans une vision de long terme, pour être rigoureux on doit référer aux prix réels ou relatifs pour évaluer les impacts des changements de prix d'un bien ou d'un service donné.

3.2 : Suite à ce qui a été dit en 3.1 l'application du concept d'élasticité-prix doit normalement s'interpréter en dollars constants (les autres prix étant supposés fixés à court-terme), si les autres prix changent, rigoureusement on devrait utiliser la hausse de prix réelle ou relative et considérer aussi la hausse des revenus des ménages, ce qui diminuera l'impact négatif sur la demande d'électricité, mais encore là il s'agit d'hypothèses standard lorsque l'on pose à court terme les autres prix et revenus fixes.

Donc idéalement le concept d'élasticité-prix doit être utilisé dans le cadre d'un modèle

économique “d’équilibre dynamique” où sont pris en compte l’évolution des divers prix et revenus afin de modéliser correctement les effets de substitution et de contrainte budgétaire.

4,1 : Effectivement il y a eu une erreur au tableau de la page 78 de notre preuve : en 2004 le coût moyen du transport pour le marché interne est de 1,25 ¢/kWh au lieu de 0,125¢/kWh, le coût total (sans rendement pour le marché interne est alors de 4,29¢/kWh au lieu de 3,165¢/kWh. Les autres éléments du tableau sont après révision corrects.

5,1 : Tableau p. 79 : l’étude comparative sur le prix moyen de l’énergie de 1994 n’a pas été reprise (cela devait servir entre autres au débat sur l’énergie). Nous avons vérifié au préalable auprès d’un économiste du Ministère des Ressources naturelles du Québec et de Jean-Thomas Bernard du Green qui nous ont confirmé que l’étude n’avait pas été reconduite (il serait possible de vérifier si les données publiées par Statistiques Canada permettent de reconstituer un tableau équivalent sans trop de difficultés, ce dont on ignore à ce moment-ci). C’est pourquoi, afin de palier à ce manque nous présentons des données sur les indices de prix de 1999 ou 2001, versus 1994 afin de montrer l’évolution de ces paramètres, mais cela ne nous donne pas des prix moyens globaux que l’on peut aisément comparer entre les diverses formes d’énergie et de clientèles.

Réponses aux questions d’H.Q. :

1. Références : Preuve de l’ACEF de Québec concernant la phase 2 de la proposition de tarifs de distribution d’électricité d’Hydro-Québec pages 18 et 19

Préambule : Les extraits suivants de l’ACEF de Québec font référence à trois notions : efficacité productive, productivité effective et efficience productive.

Extrait 1 : page 18 : *«elle doit viser lorsque c’est possible et pertinent à atteindre les résultats positifs que peut procurer une concurrence véritable et viable, nommément en regard de l’**efficacité productive**, du meilleur rapport qualité/prix possible, de l’admissibilité des dépenses et des principes comptables.»*

Extrait 2 : page 64 : *«on connaît mal la **productivité effective** et l’**efficience productive** globale d’H.Q.»*

Question 1.1 :

Quelles distinctions l'ACEF de Québec fait-elle entre les notions suivantes :

- **Efficacité productive** : mesure la performance des processus de production, ou le degré d'atteinte des objectifs d'un programme ou d'un ensemble coordonné de moyens de production. On parle ici d'efficacité productive par opposition à l'efficacité distributive par exemple qui réfère à la performance des mécanismes d'échange et de redistribution dans l'économie.

- **Efficiences productive** : réfère à l'optimisation des processus de production donc à la maximisation des résultats pour des ressources utilisées données, ou encore la minimisation des ressources utilisées pour atteindre un résultat donné (en économique on se situe alors sur la frontière des possibilités techniques sur laquelle on se déplace en variant les prix relatifs des intrants ou extrants selon le domaine où l'on se situe).

- **Productivité** : réfère à la productivité des facteurs de production : c'est à dire au ratio : $\text{output} / \text{input}$ pour chaque input et output, pris séparément ou agrégés en une mesure unique.

Richard Dagenais et Vital Barbeau pour l'ACEF de Québec.